

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de suivi

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Garderie Centre Éducatif Le Palais du Plaisir Inc.	Numéro de permis 2020086	Date d'inspection Le 16 octobre 2023	
Nom de l'établissement Garderie Centre Éducatif Le Palais du Plaisir Inc.		Numéro de téléphone (506) 284-2357	
Adresse 15 rue Valcourt Saint-Quentin NB E8A 2B5			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Janel Aubut		Titre du poste Inspecteur/Inspectrice	
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
28(2) L'exploitant d'un établissement agréé procède une fois par mois aux exercices d'évacuation en cas d'urgence et en cas d'incendie.	28(2)	13 oct. 2023	16 oct. 2023
Commentaires : La lacune est maintenant conforme.			

Commentaires généraux
- Le ratio ne fut pas vérifié puisque le suivi de renouvellement s'est fait par courriel. - Les deux éducatrices dont la formation de RCR expirait le 6 octobre ont refait leur formation le 11 octobre 2023. - La garderie éducative rencontre les exigences de la Loi Service à la petite enfance et ses règlements sur les permis. La licence sera recommandée pour une autre année.

original signé par
Janel Aubut

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 16 octobre 2023

Date

original signé par
Diane Coulombe

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 16 octobre 2023

Date